



Dispenseur Formation
n° 91 34 07452 34

Formation

Les Apports De La Loi Alur

Module 12

Contact :

Tél : 04.99.43.00.60

Email :
formation.cdvolutif@gmail.com

Site internet :
www.cdformation.com

Public:

Agents immobiliers

Directeurs de succursale

Agents commerciaux et
toutes personnes habilitées
par un agent immobilier.

Durée de formation

1 jour (7 heures)

Lieux

Centre d'Agde

3 impasse de Cordoue
34300 Agde

Ou

Centre de Béziers

Parc Club la Devèze
166 rue Maurice Béjart
34500 Béziers

Date

À Définir

Objectif de la Formation :

- ◇ Intégrer les nouveautés apportées par la loi ALUR et la loi Macron
- ◇ Repérer et anticiper les risques
- ◇ Adapter sa pratique

Programme :

◇ Les baux d'habitation

Les dispositions applicables au droit commun des baux d'habitation

Les dispositions applicables aux baux d'habitation nus : définition de la résidence principale, forme et mentions du bail, l'état des lieux, la rémunération de l'agent immobilier, les congés, l'encadrement des loyers.

Les dispositions applicables aux locations en meublé : définition du meublé, l'inventaire du mobilier, le dépôt de garantie, la durée de la location, la récupération des charges locatives, l'encadrement des loyers.

Le permis de louer.

◇ La réglementation de l'activité des professionnels de l'immobilier

L'extension de l'application de la loi Hoguet a de nouveaux professionnels.

La modification des conditions d'exercice : la délivrance et la durée de la carte professionnelle, l'obligation de formation continue, l'encadrement des mandats exclusifs.

La modification des annonces immobilières.

L'encadrement et le contrôle des professionnels de l'immobilier.

◇ La gestion de copropriété

Les mesures relatives au syndic : la désignation, la rémunération, les nouvelles missions.

La création du registre d'immatriculation des copropriétés et du fonds travaux et le renforcement de l'information de l'acquéreur d'un lot de copropriété, le diagnostic technique global et l'abaissement des majorités.

◇ Le Plan Local d'Urbanisme

Les nouvelles règles de constructibilité : la suppression du COS et de la taille minimale des terrains.

La modification du droit de préemption urbain : création d'un droit de visite et d'un droit de demande de pièces, les nouvelles cessions soumises au DPU.

Les modifications concernant les autorisations d'urbanisme

Les nouvelles autorisations d'urbanisme : en cas de location ou de travaux visant à la réalisation de locaux à usage d'habitation

Méthode Pédagogique :

- ◇ Alternance entre les aspects théoriques et aspects pratiques
- ◇ Formateur expérimenté, spécialisé en droit immobilier qui intervient par une logique participative et active des stagiaires
- ◇ Formation à jour de toute réforme

Cette formation est éligible dans le cadre de la loi ALur